



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1959

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 200 000 euros à l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7e pour ses actions dans le cadre de la démarche "Territoire zéro chômeurs de longue durée" dans le quartier Langlet-Santy (Lyon 8e) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme TOMIC Sylvie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1959 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 200 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYONNAISE POUR L'INSERTION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ALLIES), SISE 24 RUE ETIENNE ROGNON A LYON 7E POUR SES ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE "TERRITOIRE ZERO CHOMEURS DE LONGUE DUREE" DANS LE QUARTIER LANGLET-SANTY (LYON 8E) - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION AFFERENTE (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'emploi est une priorité de l'exécutif municipal dans une situation économique et sociale qui reste difficile pour nombre de nos concitoyens.

Aux côtés de la Ville de Lyon, l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) joue un rôle central par la mise en œuvre d'actions d'insertion professionnelle, d'accès à l'emploi et d'innovation sociale, conformément à ses statuts, grâce aux acteurs locaux qu'elle mobilise et qui en sont membres.

C'est ainsi que l'association ALLIES développe, depuis la fin de l'année 2020, une action de mobilisation des habitants et des acteurs locaux du quartier Langlet-Santy (8^{ème} arrondissement), quartier prioritaire au titre de la politique de la ville, dans le cadre de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD). Cette démarche a été initiée par la Ville de Lyon dans le cadre de la loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique, promulguée le 14 décembre 2020 qui a notamment autorisé de nouveaux territoires à expérimenter des projets TZCLD. La Ville de Lyon a ainsi déposé son dossier de candidature en décembre 2021.

Pour mémoire, ce projet vise à accompagner des personnes privées durablement d'emploi, en complément et en cohérence avec les autres actions déjà mises en œuvre en faveur de l'emploi et de l'insertion sur le territoire. L'ambition de l'exécutif municipal est bien de créer une dynamique favorable en étroite collaboration avec nos partenaires institutionnels, économiques et associatifs et bien évidemment au plus près des habitants.

Le projet « Territoire zéro chômeur de longue durée » s'inscrit en complémentarité et en cohérence avec l'ensemble des projets conduits dans ce quartier et fondés sur une approche globale des besoins de sa population, dans les domaines :

- de l'éducation et de la réussite éducative, dans le cadre de la « Cité éducative » ;
- du logement, de l'habitat et de la mixité sociale, avec l'opération de renouvellement urbain d'ores et déjà engagée ;

- de la création de nouvelles activités, grâce au projet d'agriculture urbaine « De la graine à la terre » élaboré en réponse à l'appel à projets de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) « Quartiers fertiles » ;

- de l'engagement citoyen et du développement du pouvoir d'agir des habitants, grâce notamment à la redynamisation du Conseil citoyen du quartier Langlet-Santy et bien sûr grâce aussi au nouveau centre social Gisèle Halimi.

Dans le cadre de cette démarche, l'association ALLIES apporte ses compétences en matière de développement local en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle, ainsi que d'animation des réseaux d'acteurs locaux. L'association ALLIES contribue notamment à l'animation du Comité local pour l'emploi qui constitue l'organe central de réalisation du projet TZCLD en réunissant des habitants, des associations locales, des élus, des acteurs économiques et des partenaires institutionnels (tels que Pôle emploi, la MMIE, les services de la Métropole).

Le Comité local pour l'emploi (CLE) s'est doté d'un règlement intérieur définissant son organisation, suite au travail d'une commission dédiée. Cette organisation vise un équilibre entre représentativité, fonctionnement participatif et opérationnalité dans le contexte d'un territoire urbain dense au sein d'une métropole.

Le CLE s'est réuni d'ores et déjà quatre fois en assemblée plénière depuis sa création en mai 2021 et s'articule autour de quatre commissions thématiques :

- la commission des compétences a pour mission de s'assurer de l'information constante des personnes privées durablement d'emploi, de proposer des solutions d'emploi et le cas échéant d'évaluer l'éligibilité ;
- la commission des activités a pour mission d'identifier les besoins non pourvus et d'étudier les propositions des Entreprises à but d'emploi (EBE), de faciliter la coopération entre les EBE et les autres acteurs économiques, et de participer à la gouvernance des EBE ;
- la commission de la gouvernance a pour mission d'identifier de nouveaux membres à intégrer au CLE, d'anticiper les évolutions nécessaires pour poursuivre les objectifs du CLE et d'être garante du principe de gouvernance participative ;
- la commission des habitants, correspondant jusqu'ici au « groupe porteur », a pour mission de garantir la dynamique territoriale et la poursuite des objectifs du projet.

Une centaine de demandeurs d'emplois ont été rencontrés par ALLIES, 36 sont mobilisés et en attente d'un emploi durable et 15 d'entre eux participent très régulièrement aux actions proposées et/ou aux commissions du Comité local pour l'emploi. ALLIES propose régulièrement des actions pour maintenir une mobilisation pendant l'instruction en cours de notre dossier de candidature.

Pour mettre en œuvre ces actions (mobilisation, entretien préalable et transmission des propositions, suivi, animation de la commission, diffusion de la liste des compétences...), ALLIES met à disposition les personnels nécessaires et coordonne les moyens humains ponctuels des partenaires du projet.

Au-delà des actions liées au projet, l'ouverture d'un local pour l'équipe projet a permis des interventions de partenaires en plein cœur du quartier, sous la forme d'ateliers notamment, pour les seniors, sur l'entreprenariat des femmes ou encore pour les jeunes.

Ce quartier a également des atouts certains sur lesquels s'appuyer : des acteurs institutionnels, économiques et associatifs qui se mobilisent au quotidien pour créer du lien social, renforcer les actions de solidarité, développer de nouveaux services et accompagner les personnes dans leurs démarches. Ce quartier est aussi caractérisé par

une réelle diversité de commerces et d'entreprises qui participent à la dynamique de ce projet.

Le territoire s'appuie sur la dynamique de la Métropole de Lyon et les services de la plateforme qu'elle a créée pour générer des actions et contrats communs et coordonner des actions avec des partenaires d'échelle d'action métropolitaine.

Pour accompagner la poursuite de la mise en œuvre de son projet dans le quartier Langlet-Santy, l'association ALLIES a sollicité une subvention de fonctionnement de 200 000 euros, et compte tenu des résultats d'ores et déjà obtenus, je vous propose de répondre favorablement à cette demande.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 7^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 euros est allouée à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), domiciliée 24 rue Etienne Rognon à Lyon (7^{ème} arrondissement), pour ses actions dans le cadre de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans le quartier Langlet-Santy (8^{ème} arrondissement).
- 2- La convention établie entre la Ville de Lyon et l'association ALLIES, jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention ainsi que les conventions et documents ayant pour objet l'habilitation légale de la démarche TZCLD conduite dans le quartier Langlet-Santy/La Plaine et permettant de concrétiser les premières embauches.
- 4- La dépense correspondante, soit 200 000 euros, sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 41849, nature 65748, fonction 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET